



Lundi 1 octobre 2007

Temps forts du 17/09/2007 au 28/09/2007 No. 22

18 septembre

**Le procès de
Vojislav Šešelj
commencera le 7
novembre**

Chargé de la mise en état de l'affaire Šešelj, le Juge Jean-Claude Antonetti, fixe au 7 novembre prochain la date d'ouverture du procès. L'accusation fera ce jour sa déclaration liminaire, et commencera à présenter ses éléments de preuve à compter du mardi 14 novembre. Dans l'intervalle, l'accusé Šešelj disposera de quatre heures, le 8 novembre, pour faire (s'il le souhaite) une déclaration liminaire.

18 septembre

**Visite de
conseillers
politiques du
gouvernement de
Kosovo**

Quinze hauts fonctionnaires du gouvernement de Kosovo (représentant le bureau du Président, le bureau du Premier Ministre, et divers ministères) sont reçus au Tribunal dans le cadre d'une formation à la Diplomatie et à la Coopération Européenne.

Des représentants du programme Outreach et du Bureau du Procureur leur présentent le Tribunal et leur expliquent son travail. Les visiteurs assistent ensuite à l'audience du jour dans le procès Haradinaj.

20 septembre

**Dragan
Želenović :
audience d'appel
le 15 octobre...**

... à 10 heures, en salle d'audience 1.

Želenović a plaidé coupable le 17 janvier 2007 de sept chefs de viol et de torture, commis à Foča en 1992. Il a été condamné, le 4 avril suivant, à 15 ans d'emprisonnement.

25 septembre

**Sefer Halilović :
la Chambre
d'appel rendra
son arrêt le 16
octobre...**

...à 14 heures 15, en salle d'audience 3.

Officier de haut rang dans l'armée de Bosnie-Herzégovine, Sefer Halilović a été jugé entre le 31 janvier 2005 et le 31 août 2005 sur la base d'un acte d'accusation alléguant que les troupes sous son contrôle et commandement avaient commis des meurtres dans les villages de Grabovica et Uzdol dans les régions de Jablanica et de Prozor en Herzégovine, en septembre 1993, au cours d'une opération militaire connue comme « l'opération Neretva ». Le 16 novembre 2005, la Chambre de première instance I a acquitté Sefer Halilović, qui fut immédiatement libéré. Les appels ont été entendus les 10 et 11 juillet derniers.

26 septembre

**Les Juges Pocar
et Parker
réélus...**

... Président et Vice-président du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, fonctions qu'ils occupent depuis novembre 2005.

Les Juges permanents les ont réélus par acclamation lors d'une Session Plénière.

27 septembre

**La Chambre
d'Appel confirme
le Jugement de
première
instance dans
l'affaire Limaj et
consorts**

La Chambre d'Appel confirme l'acquittement de Fatmir Limaj et de Isak Musliu, et la condamnation à 13 ans de prison de Haradin Bala pour des actes de torture, traitements inhumains et meurtres.

Un communiqué de presse détaillé est disponible ici (en anglais) :

<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

Par ailleurs, le texte intégral du résumé tel que lu à l'audience par le Juge Président est disponible en français : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1184f-summary.htm>

27 septembre

**Vukovar : la
Chambre de 1^{ère}
instance rejette
les chefs de
crimes contre
l'humanité,
condamne Mile
Mrkšić et Veselin
Sljivančanin à 20
ans et 5 ans de
prison pour
crimes de guerre,
et acquitte
Miroslav Radić**

La Chambre de 1^{ère} instance rejette les accusations des crimes contre l'humanité portées contre les trois anciens officiers de l'Armée du Peuple Yougoslave, estimant que les 194 civils non serbes qui, en novembre 1991, ont été contraints de quitter l'hôpital de Vukovar avant d'être assassinés à Ovčara par les forces serbes, avaient été spécifiquement identifiés et choisis en raison de leur participation aux forces croates de la ville. Les forces serbes ont agi en les considérant non pas comme des civils, mais comme des prisonniers de guerre.

Mile Mrkšić a été condamné à 20 ans de prison pour avoir aidé et encouragé l'assassinat, la torture et le traitement cruels des prisonniers de guerre, du meurtre, la torture et le traitement cruel des personnes. Veselin Sljivančanin a été condamné à cinq ans de prison pour avoir aidé et encouragé les actes de torture commis sur les prisonniers.

Miroslav Radić a acquitté de tous les chefs d'accusation, et la Chambre a ordonné sa remise en liberté immédiate.

Un communiqué de presse détaillé est disponible ici (en anglais) :

<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

Par ailleurs, le texte intégral du résumé tel que lu à l'audience par le Juge Président est disponible en français : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1185f-summary.htm>

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 108 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 108 d'entre elles : sept ont été acquittées, 52 condamnées (huit sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 53 accusés : 8 sont en appel, 26 sont en procès, 12 sont en phase préliminaire de procès et quatre sont toujours en fuite. Par ailleurs, deux accusés ont été récemment condamnés par une Chambre de 1^{ère} instance, et un troisième acquitté mais le délai d'appel court toujours.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, (qui a été acquitté en première instance puis remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 20 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
